

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique baptisé Linky.

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

Dans quel but ? Se passer de toute intervention humaine, connaître notre consommation en temps réel, et pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes de vie pour les utiliser à des fins commerciales (voire policières) et les vendre aux publicitaires : Linky est **un mouchard** installé dans nos logements.

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office** l'électricité d'un mauvais payeur, imposer une consommation restreinte aux plus pauvres, mais aussi limiter autoritairement la consommation aux heures où les capacités de production ne suivent pas.

Mais le scandale c'est aussi que :

Linky est inutile et polluant : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et inoffensifs sont destinés à être remplacés par d'autres qui, dans cinq à dix ans, devront être de nouveau remplacés.

Linky coûte très cher : 5 à 10 milliards d'euros. Et qui va payer ? Le consommateur, bien sûr, à travers les taxes inscrites sur sa facture. Et le contribuable, pour pallier à la quasi-faillite d'EDF, détenue en grande partie par l'État, et dont Enedis est une filiale à 100 %.

Linky fait peser une grave menace sur notre santé. Il émet des ondes à très haute fréquence, aussi bien dans notre logement qu'à l'extérieur par le biais des 700 000 concentrateurs prévus. Or les ondes électromagnétiques gâchent déjà la vie d'un nombre sans cesse croissant de personnes électrohypersensibles et l'exposition prolongée aux radiofréquences est reconnue potentiellement cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Et encore : Linky est la cause d'incendies, de pannes et de dérèglements d'appareils électroménagers, de piratage de données, de sabotage par black-out...

Nous pouvons résister !

Pour refuser Linky, chaque propriétaire ou locataire doit faire connaître son refus par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social d'Enedis, éventuellement écrire au bailleur ou syndic de copropriété, et dans tous les cas refuser et empêcher l'accès à son compteur.

Vidéo sur Linky et autres compteurs communicants par Stéphane Lhomme :

https://www.youtube.com/watch?v=tf_XyjCqJDA

Refuser Linky (et Cie) : actualités sur le site

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Et encore :

<http://www.robindestoits.org/>

<http://www.santepublique-editions.fr>

<http://stopleftynonmerci.org>

[http://www.criirem.org/...](http://www.criirem.org/)

Association Artemisia d'avocats pour la défense de nos droits (notes Linky pour les particuliers, pour les communes, modèles de lettres, de délibérations et d'arrêtés) :

<https://www.artemisia-lawyers.com/>

SCALP-IDF Solidarité et coordination anti-Linky Paris - Île-de-France :

actionsantilinky@gmail.com